

DER LANDTAG



NORDRHEIN-WESTFALEN

La maison des citoyennes et des citoyens



Sommaire

Des bâtiments empreints d'histoire.....	4	Le travail des commissions	18
L'édifice du Landtag au bord du Rhin.....	6	La salle plénière, vitrine du Parlement	22
Symbole de la démocratie	8	La fonction électorale	24
Mandaté par le peuple	10	Le pouvoir législatif	26
L'élection des député(e)s	12	Le contrôle du gouvernement du land	28
Le hall des citoyens	14	La tribune du Landtag	30
Le travail des groupes parlementaires	16	La salle de réception, un lieu de rencontres	34
		La salle des pas perdus, un forum de la diversité	38
		L'art au sein du Parlement.....	40
		En visite au Parlement régional	42
		L'histoire à portée de main	44
		Programmes pour les enfants et les jeunes	46

Mentions légales

Éditeur : André Kuper, président du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
 Texte et rédaction : Bureau des relations publiques
 Photos (sauf indication contraire) et iconographie : Bernd Schälte
 Contact : Landtag Nordrhein-Westfalen, Platz des Landtags 1, D-40221 Düsseldorf, Allemagne
 Téléphone : +49(0)211 884-0, www.landtag.nrw.de, oeffentlichkeitsarbeit@landtag.nrw.de
 Mise en page : de haar grafikdesign, www.dehaar-grafikdesign.de
 Traduction en français et relecture : Webalingua / Nathalie Herbert et Marlène Sutra
 Impression : Imprimerie du Landtag, janvier 2024



Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Les député(e)s au Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie représentent 18 millions de personnes résidant aux abords du Rhin, de la Rhur et de la Lippe. Le Landtag est la seule institution constitutionnelle de Rhénanie-du-Nord-Westphalie à être directement élu(e) par les citoyennes et citoyens. Les décisions qui y sont prises ont une influence considérable sur notre vie en société.

195 député(e)s ont été élu(e)s lors des élections régionales du 15 mai 2022. Ils et elles appartiennent à l'un des groupes parlementaires de la CDU, du SPD, des

Grünen, du FDP ou de l'AfD et défendent les intérêts des habitant(e)s de 128 circonscriptions électorales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Dans les grandes agglomérations, mais aussi dans les villes et les communes rurales, ce sont les interlocutrices et interlocuteurs des citoyennes et citoyens. Au sein du Landtag, elles et ils décident des lois et façonnent ainsi la vie quotidienne dans notre land fédéral : enseignement scolaire et supérieur, la police et le régime pénitentiaire, les affaires locales, la politique culturelle, économique et environnementale ainsi que la garde des enfants et l'inclusion des personnes handicapées sont régulièrement

abordés au Parlement. De plus, le Landtag adopte le budget du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et contrôle le gouvernement du land.

Le bâtiment du Landtag est également la maison des citoyennes et des citoyens. Cette fonction est réaffirmée par l'architecture ouverte unique de l'édifice parlementaire ainsi que par le nombre élevé de visiteuses et de visiteurs : 70 000 personnes se rendent chaque année dans ce bâtiment situé sur la rive du Rhin à Düsseldorf. Le Parlement régional propose des visites guidées ainsi que des programmes d'information et il ouvre son forum au public lors de nombreux week-ends durant l'année. Le Musée de l'histoire du Parlement présente aussi une rétrospective passionnante consacrée à l'histoire du Landtag.

Cette brochure a pour objectif de vous donner un premier aperçu du Landtag, notamment du fonctionnement de cette institution constitutionnelle, de son histoire, de l'architecture du bâtiment ainsi que du travail des député(e)s et des groupes parlementaires. Nous vous invitons cordialement à découvrir le bâtiment du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie en personne. C'est votre maison. Nous nous réjouissons de votre visite.

Sincères salutations, votre

André Kuper
Président du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Des bâtiments empreints d'histoire



Le gouvernement militaire britannique nomma en tout 200 député(e)s pour siéger au 1^{er} Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Photo : Archives régionales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie/Carl August Stachelscheid

Depuis plus de 75 ans, les député(e)s au Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie prennent des décisions politiques au nom des citoyennes et citoyens. Depuis 1988, le Landtag se réunit au sein du nouveau bâtiment parlementaire sur la rive du Rhin. Les député(e)s siégeaient auparavant dans des lieux historiques de Düsseldorf, la capitale régionale de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.



La séance constitutive du Landtag se tint à l'opéra de Düsseldorf, le 2 octobre 1946 – un jour historique pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Photo : Archives régionales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie/Carl August Stachelscheid

Le 2 octobre 1946, la première réunion du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie eut lieu à l'opéra de Düsseldorf. Les député(e)s de la première heure n'avaient à l'époque pas encore été élu(e)s par les citoyennes et les citoyens, mais nommé(e)s par le gouvernement militaire britannique, tout comme le premier ministre-président, Rudolf Amelunxen, sans étiquette. À cette époque, le Landtag comptait respectivement 100 député(e)s de chacune des deux anciennes provinces prusses de Rhénanie et de Westphalie. Le décret n° 46 du 23 août 1946 réunit la partie nord de l'ancienne province rhénane prusse et la province de Westphalie pour former un nouveau land, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, dans le cadre de « l'opération mariage » (Operation Marriage). Le land Lippe les rejoignit en janvier 1947.

Dès sa deuxième séance, le Parlement emménagea dans les *Henkelwerke* (locaux des usines Henkel) à Düsseldorf. La salle Gesolei, nom-



Wilhelm Lenz, président du Landtag de 1970 à 1980, informe les citoyennes et les citoyens, les partis locaux et les associations en faveur des traditions locales des projets de construction concernant le *Ständehaus* (mars 1977).

Photo : Eva Tüsselmann



Pendant près de 40 ans, le Landtag siégea au *Ständehaus* de Düsseldorf, visible ici sur une photo de l'année 1985.

Photo : Achim Schüller

mée d'après l'exposition « *Gesundheitspflege, soziale Fürsorge und Leibesübungen* » (soins de santé, assistance sociale et exercices physiques) de 1926, lui servit de lieu de réunion provisoire jusqu'en 1949. Les premières élections régionales libres de Rhénanie-du-Nord-Westphalie eurent lieu le 20 avril 1947. À long terme, il n'était guère possible d'organiser correctement les activités parlementaires au sein des usines Henkel. Les théâtres de la ville utilisaient cette salle pour leurs représentations d'opérettes et de pièces de théâtre. Les soldats britanniques s'y retrouvaient aussi pour des projections de film. Sur des chaises pliantes, les député(e)s étaient assis en rangs serrés avec tous les documents nécessaires posés sur les genoux. Il manquait des tables ainsi que des salles pour les réunions des groupes parlementaires ou des commissions. Les documents de session et les meubles devaient être transportés dans la salle à chaque séance.

Années décisives au sein du *Ständehaus*

C'est au *Ständehaus*, un bâtiment situé près du lac *Schwanenspiegel* à Düsseldorf qui avait autrefois abrité le Parlement provincial de la Rhénanie, que le Landtag établit son siège permanent. La reconstruction du bâtiment, fortement endommagé durant la Seconde Guerre mondiale, se révéla être une entreprise laborieuse. Il y avait notamment une pénurie de main-d'œuvre et de matériaux de construction. Cependant, le Landtag put finalement reprendre ses activités au *Ständehaus* le 15 mars 1949.

Le Parlement régional y siégea pendant près de 40 ans. Cinq ministres-présidents – Karl Arnold (CDU), Fritz Steinhoff (SPD), Franz Meyers (CDU), Heinz Kühn (SPD) et Johannes Rau (SPD) – y furent élus par les député(e)s du Landtag. Le *Ständehaus* servit de cadre à des décisions importantes pour le développement futur de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.



Konrad Adenauer (1^{er} rang à gauche) fut le premier président du groupe parlementaire de la CDU au Landtag. Plus tard, il devint le premier chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne.

Photo : Archives régionales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie/Carl August Stachelscheid

Nouvel édifice au bord du Rhin

En raison des exigences accrues liées aux activités parlementaires modernes et de la diversité croissante des tâches incombant à la politique régionale, le *Ständehaus* manquait toutefois de plus en plus de place. Après avoir autrefois abrité les réunions des 70 membres du Parlement provincial de Rhénanie, ce bâtiment devait désormais accueillir le travail de plus de 200 député(e)s. Après une réflexion approfondie, le Landtag décida au milieu des années 1970 de lancer un concours d'architecture pour des travaux d'extension. Les projets soumis furent cependant critiqués par le grand public.

Une autre alternative envisagée était la construction d'un nouveau parlement sur le terrain de l'ancien port *Berger Hafen*. Le 30 avril 1981, la commission principale du Landtag décida de construire le nouvel édifice parlementaire directement sur la rive du Rhin. Cet bâtiment devait satisfaire aux besoins d'un Parlement proche des citoyennes et des citoyens ainsi que symboliser la transparence du travail parlementaire par son style architectural unique.



Photo : Wolfgang Heuer



Arrondir les angles

Le bâtiment du Parlement

Le bâtiment du Landtag au bord du Rhin est un complexe composé de formes rondes. La salle plénière ronde représente ici une étoile fixe entourée d'autres salles rondes et d'autres sections du bâtiment. Des ailes semi-circulaires dédiées aux bureaux enveloppent le centre telle une coquille. L'édifice est ouvert en son milieu. Le bâtiment du Landtag est accessible à tous les citoyennes et citoyens. Le parvis ouvert autour duquel s'enroule le complexe invite à pénétrer dans le Parlement régional à travers les portes en verre.

Symbole de la démocratie

Dans une démocratie parlementaire, l'action des autorités doit être transparente et publique. Le bâtiment du Landtag traduit cette exigence. De grandes surfaces vitrées offrent une grande transparence. Avec ses formes ouvertes, l'édifice moderne incarne le respect du Parlement envers les citoyennes et les citoyens. Le hall des citoyens (*Bürgerhalle*) situé à l'entrée leur est dédié.

Vue sur le bâtiment du Landtag depuis la Tour de télévision de Düsseldorf durant la nocturne du parlement en 2018

Photo : Melanie Zanin



Découvrez ici une visite virtuelle du bâtiment du Landtag.

« Quiconque est à la recherche d'une représentation architecturale de l'essence de la démocratie en trouve une au sein de cette construction. »

(JOURNAL « DIE ZEIT » 38/1988)

Le bâtiment du Landtag sur la rive du Rhin compte parmi les nouveaux édifices parlementaires les plus impressionnants de l'après-guerre en Allemagne. Chaque année, des milliers de visiteuses et de visiteurs sont fasciné(e)s par son architecture circulaire. Le 2 octobre 1988, les député(e)s de Rhénanie-du-Nord-Westphalie purent officiellement emménager dans leur nouveau Parlement, soit 42 ans jour pour jour après la première séance du Landtag à l'opéra de Düsseldorf.

Les architectes Fritz Eller, Erich Maier, Robert Walter et leurs partenaires s'étaient imposés avec leur concept lors d'un concours à l'échelle fédérale. Ils avaient imaginé un bâtiment alliant la fonctionnalité nécessaire aux activités politiques ainsi que le caractère représentatif d'un Parlement à la fois moderne et proche des citoyennes et citoyens. Après l'inauguration officielle en 1988, la population put enfin voir pour la première fois de ses propres yeux le nouveau bâtiment du Landtag. « En tant qu'accompagnateur du président du Landtag, j'étais au centre de la foule dans la tribune du public. Nous étions tous les deux très heureux durant ces jours-là », se rappela plus tard le professeur d'architecture Fritz Eller (1927-2018). « Après de longues années de planification et de construction, notre espoir s'était réalisé : le message que nous voulions transmettre par l'architecture avait été compris. Nous avons bénéficié de conditions exceptionnelles. »

Selon Eller, le site de l'édifice parlementaire près du pont *Rheinkniebrücke* insuffle une nouvelle dynamique à l'extrémité du grand rhénan. Ou autrement dit : la maison des citoyennes et des citoyens s'intègre « étonnamment discrètement » dans le paysage de Düsseldorf. Pourtant, le nouveau Parlement régional n'est pas un édifice comme les autres. L'idée à l'origine du projet architectural émane directement des député(e)s. Ils et elles souhaitaient avoir une salle plénière ronde. Chacun(e) devait pouvoir s'adresser à chacun(e) depuis sa place dans la salle plénière. « En tant qu'architectes, nous avons interprété cela comme étant notre mission et avons choisi une disposition centrée. La

salle plénière incarne l'essence du Parlement, elle est le cœur du bâtiment », dit Eller.

Espace de rencontres

Ce cœur est entouré de toutes les pièces dédiées aux activités parlementaires, comme les locaux de la présidence avec la salle de réception du Landtag ou la salle des pas perdus. Les sièges des groupes parlementaires et les bureaux des député(e)s encerclent le cœur et bordent le bâtiment telle une coquille. Cette architecture permet de réduire les distances que les député(e)s ainsi que les visiteuses et visiteurs doivent parcourir. Au rez-de-chaussée, le hall des citoyens (*Bürgerhalle*), le grand hall d'entrée et de réception, a été transformé en forum des citoyennes et des citoyens pour des événements politiques, culturels et économiques ainsi que des animations sociales et des rencontres informelles avec les député(e)s. « Le hall des citoyens est comme une plateforme sur laquelle repose l'édifice », dit Eller pour souligner la symbolique du Parlement. En 2012, une extension est venue agrandir le bâtiment du Landtag.

Équipements modernes

La protection du climat, l'efficacité énergétique et la durabilité sont des préoccupations importantes du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Voilà pourquoi l'édifice parlementaire est toujours adapté avec le plus grand soin aux innovations techniques dans le secteur du bâtiment. L'alimentation énergétique, la gestion de la climatisation et du chauffage ainsi que l'installation d'ascenseurs et la protection du bâtiment sont au cœur de ces efforts. L'édifice présente un bilan énergétique positif. Après 24 ans d'utilisation et 5 500 heures de séance, le Landtag a entrepris une modernisation de la salle plénière en 2012. Depuis, la grande salle de plus de 700 mètres carrés est accessible aux personnes handicapées et est équipée d'une nouvelle climatisation ainsi que de nouvelles chaises et tables avec un système coulissant pour les chaises.

La première photo montre le port *Berger Hafen* en 1970 (photo : Kastner/Archives municipales de Düsseldorf), la seconde photo illustre la construction du Parlement régional dans les années 1980 et la troisième représente le bâtiment avec son extension de 2012.





Mandaté par le peuple

L'élection des député(e)s

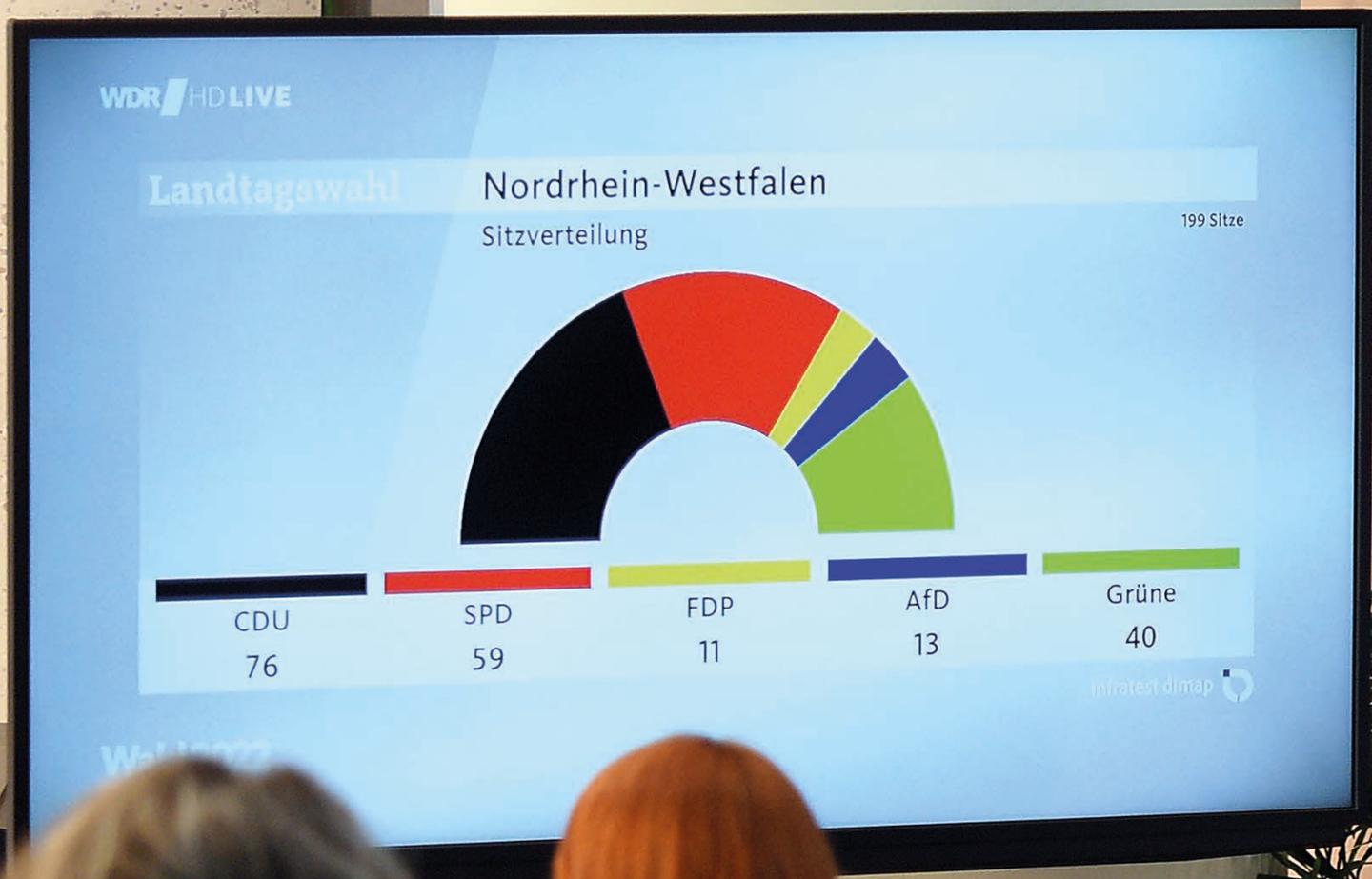
Tous les cinq ans, des centaines de femmes et d'hommes se présentent pour façonner la politique au nom des électrices et des électeurs. Toutes les personnes élues peuvent remplir leur mandat de député régional, en leur âme et conscience et au mieux de leurs capacités, jusqu'à la fin de leur mandature.



Élections du Landtag 2022 : Les têtes de liste sur le plateau électoral de la chaîne ZDF (g. à d.) : Markus Wagner (AfD), D^r Joachim Stamp (FDP), Thomas Kutschaty (SPD), Hendrik Wüst (CDU) et Mona Neubaur (Grüne) répondent aux questions des présentatrices.

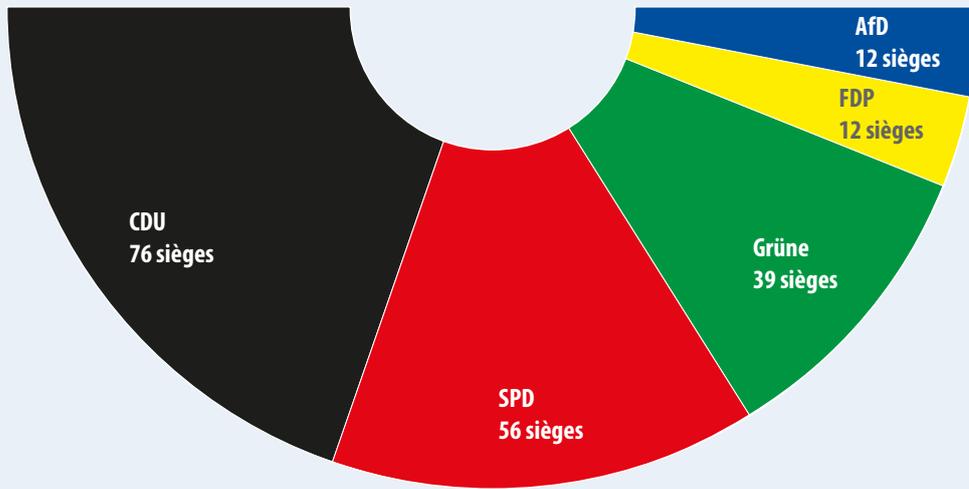
Photo : Volker Hartmann

Attendues avec impatience : les projections suivant les élections du Landtag le 15 mai 2022. Au cours de la soirée, elles ont évolué plusieurs fois avant que le résultat final officiel soit connu (cf. page 13).

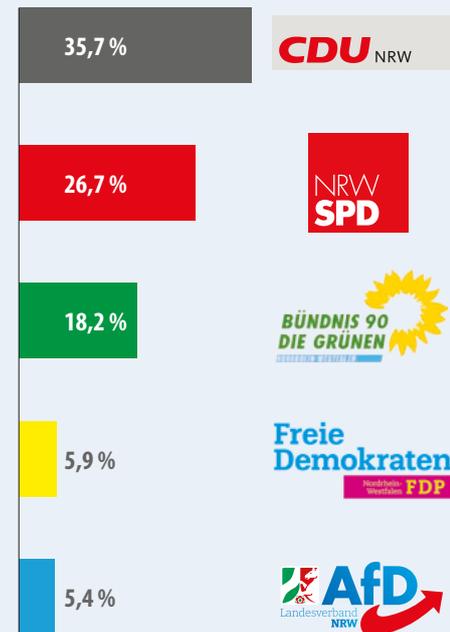


L'élection des député(e)s

Pour avoir son mot à dire en politique, il faut aller voter. En effet, la composition du Landtag représente le choix de l'électorat. Chaque électrice et chaque électeur décide personnellement, librement et à bulletin secret qui la ou le représentera pendant cinq ans au Landtag.



La répartition actuelle des sièges au Parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie comptant 195 député(e)s
Version : janvier 2024



Résultat des élections régionales du 15 mai 2022
Source : directeur régional des élections en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

D'après la constitution du land, le Landtag est la représentation élue de la population du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. L'entrée des député(e)s au Parlement passe donc par les élections du Landtag. Normalement tous les cinq ans, les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote sont appelé(e)s à élire un nouveau Landtag. Pour avoir droit de vote, il faut être âgé(e) d'au moins 18 ans, avoir la nationalité allemande et habiter en Rhénanie-du-Nord-Westphalie depuis au moins 16 jours. Telles sont les prescriptions de la loi relative aux élections régionales. Tous les électeurs et électrices qui résident depuis au moins trois mois dans le land à la date des élections sont autorisé(e)s à se présenter aux élections.

Quelle est la composition du Landtag ?

Lors des élections régionales du 15 mai 2022, environ 13 millions d'électrices et d'électeurs ont pu décider de la composition du 18^e Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Au total, près de 7,2 millions de citoyennes et de citoyens (55,5 % de l'électorat complet) ont rempli leur bulletin de vote. Cinq partis ont dépassé le seuil minimum de 5 % permettant d'entrer au Parlement. Avec 35,7 % des deuxièmes voix, la CDU a obtenu le meilleur résultat électoral de tous les partis. Le SPD a obtenu 26,7 % des suffrages. Les Grünen ont recueilli 18,2 % des votes. Le FDP a atteint 5,9 % des deuxièmes voix. 5,4 % des votes sont allés à l'AfD. La CDU a ainsi droit à 76 sièges au Landtag, lesquels ont tous été remportés par des mandats directs. Le SPD obtient 56 sièges. Le groupe parlementaire des Grünen compte 39 député(e)s, celui du FDP douze et celui de l'AfD douze.

Du vote électoral jusqu'au Parlement

Les personnes ayant droit de vote disposent de deux voix pour les élections du Landtag. La première est attribuée à un(e) candidat(e) de sa circonscription. La deuxième est attribuée à l'un des partis, indépendamment de la première. Quiconque obtient la majorité des premières voix de la circonscription est directement élu(e) député(e) au Landtag (scrutin majoritaire). Ainsi, 128 député(e)s issu(e)s des 128 circonscriptions électorales sont entré(e)s au Parlement. Le nombre total de sièges d'un parti au Landtag est calculé en fonction du nombre de deuxièmes voix obtenues par ce parti. Une proportion élevée de deuxièmes voix se traduit par un nombre proportionnel de sièges au Landtag (scrutin proportionnel). Voilà pourquoi on parle de scrutin proportionnel personnalisé. Il s'agit ici d'une combinaison des scrutins majoritaire et proportionnel.

Mandats de liste

Si un parti a obtenu plus de sièges au Landtag que de député(e)s élu(e)s directement, alors les sièges restants sont attribués à des candidat(e)s de la liste régionale. Les partis dont aucun(e) candidat(e) n'a été élu(e) directement recourent d'emblée à leur liste régionale. Au moins 53 député(e)s supplémentaires sont ainsi entré(e)s au Parlement. Étant donné que chacun(e) des candidat(e)s directement élu(e)s a droit à un siège au Landtag, il peut arriver qu'un parti détienne plus de sièges qu'il ne devrait en avoir selon les résultats des deuxièmes voix (mandats excédentaires). Dans tel cas, le Landtag est agrandi. Aux mandats excédentaires s'ajoutent les mandats de compensation des autres partis qui en reçoivent autant que nécessaire pour restaurer le rapport de forces définis par les deuxièmes voix. Pour la 18^e législature, le Landtag est composé de 195 député(e)s.

Bienvenue dans le bâtiment du Landtag

Le hall des citoyens

Le hall des citoyens (*Bürgerhalle*) est le hall d'entrée central du Parlement régional. De là, les député(e)s accèdent à la salle plénière et aux salles de conférence de même que les collaboratrices et collaborateurs des cinq groupes parlementaires et de l'administration du Landtag à leurs bureaux. Dans le hall des citoyens, les groupes en visite reçoivent de premières informations importantes sur le travail parlementaire à l'échelle régionale et peuvent poser leurs questions relatives au Landtag aux collaboratrices et collaborateurs du service d'accueil du public. Les invité(e)s empruntent ensuite l'ascenseur vitré pour passer du hall des citoyens à la tribune du public dans la salle plénière.





Sitzung

Le travail des groupes parlementaires

Dans une démocratie, les décisions politiques ne sont pas prises par des personnes individuelles, mais par des représentant(e)s élu(e)s par le peuple. Le travail parlementaire est donc aussi un travail d'équipe puisque chaque décision requiert une majorité au sein du Parlement.

Les député(e)s appartenant au même parti ou poursuivant les mêmes objectifs politiques s'associent en groupes parlementaires. Il s'agit là de la première étape pour obtenir une majorité parlementaire. Les groupes parlementaires ne sont pas mentionnés dans la constitution du Land. Pourtant, ils revêtent une fonction importante dans le cadre du travail parlementaire. Ils permettent aux partis de concrétiser leurs positions politiques au sein du Parlement. Ils favorisent la concertation politique entre les député(e)s et font ainsi le lien entre les partis et le Parlement. Il faut

compter au moins 5 % des député(e)s du Landtag afin de pouvoir former un groupe parlementaire.

Comment travaillent les groupes parlementaires ?

Les groupes parlementaires disposent d'un grand nombre de droits de motion et de droits formateurs au sein du Parlement. En fonction de leur force politique, ils occupent des sièges au Comité des doyens et dans les commissions du Landtag. Leurs travaux se déroulent sous la direction de président(e)s lors des réunions en groupe parlementaire, qui visent à informer les député(e)s en détail. Au sein des groupes de travail de ces groupes parlementaires, les député(e)s discutent de questions spécifiques de politique régionale avec leurs collaboratrices et collaborateurs scientifiques.

Afin d'organiser leur travail, les groupes parlementaires élisent leurs bureaux au début de la législature : des président(e)s et leurs vice-président(e)s ainsi que, en fonction de la taille du groupe parlementaire, un nombre variable d'assesseur(e)s. Les membres du groupe parlementaire élisent également un(e) secrétaire parlementaire. Tandis que les président(e)s de groupe assument plutôt les fonctions conceptuelles et re-

présentent le groupe à l'extérieur, les secrétaires se chargent des tâches organisationnelles et peuvent être qualifiés de « managers » des affaires quotidiennes au Landtag. Ils et elles règlent les affaires courantes de la vie parlementaire au nom de leur groupe. Les secrétaires essaient de placer les thèmes essentiels de leur groupe à un moment opportun pour les délibérations et débats parlementaires et veillent notamment à la présence de chacun(e) des député(e)s lors des votes décisifs. Avec leur président(e) de groupe, ils et elles forment un duo important pour la direction et la cohésion de leur groupe respectif.

Au même titre que le bureau du Landtag, les président(e)s de groupe parlementaire ainsi que les secrétaires parlementaires font partie du Comité des doyens. Ce dernier conseille le président du Landtag afin de fixer l'ordre du jour des séances plénières. Les fonctions de président(e) de groupe parlementaire et de secrétaire parlementaire sont à durée limitée puisque les groupes tirent généralement le bilan en milieu de législature lors de nouvelles élections de leur bureau.

Où les groupes parlementaires se réunissent-ils ?

Le début d'une semaine en période de session au Landtag est principalement dédié au travail en groupes parlementaires. Les bureaux des groupes parlementaires se réunissent le lundi matin et le mardi matin est réservé à la réunion du groupe parlementaire où se retrouvent tous les membres du groupe. Les représentant(e)s des groupes parlementaires au sein des différentes commissions du Parlement informent alors leurs collègues de l'état actuel de leurs travaux. Tous les député(e)s du groupe parlementaire sont ainsi à même d'évaluer la « qualité politique » des décisions parlementaires.

Outre l'assemblée plénière du Landtag, les groupes parlementaires sont les autres organes au sein desquels les député(e)s procèdent à des évaluations et prennent des décisions politiques. Chaque groupe parlementaire dispose de sa propre salle de réunion dans le Parlement régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Les têtes de groupe en un coup d'œil



Président du groupe parlementaire :
Thorsten Schick
Photo : Steffen Böttcher



Secrétaire parlementaire :
Matthias Kerkhoff
Photo : Laurence Chaperon



Président du groupe parlementaire :
Jochen Ott
Photo : Mirko Raatz



Secrétaire parlementaire :
Ina Blumenthal
Photo : Isabella Thiel



Présidente du groupe parlementaire :
Verena Schäffer
Photo : Linda Hammer



Secrétaire parlementaire :
Mehrdad Mostofizadeh
Photo : Guido von Wicken



Présidente du groupe parlementaire :
Wibke Brems
Photo : Nils Leon Brauer



Président du groupe parlementaire :
Henning Höne
Photo : Anna Schwartz



Secrétaire parlementaire :
Marcel Hafke
Photo : Björn Lülff



Président du groupe parlementaire :
Dr. Martin Vincentz
Photo : Annette Six



Secrétaire parlementaire :
Andreas Keith
Photo : Annette Six

Entrer dans le détail

Le travail des commissions

Avant que les député(e)s ne débattent et décident d'un projet de loi ou d'une motion dans la salle plénière, ils et elles se sont déjà longtemps penché(e)s sur le sujet en question au préalable. Cette réflexion a lieu au sein des commissions du Landtag qui assument une grande partie du travail parlementaire approfondi.





Expertise et discussion

La liste des commissions se lit comme un annuaire commercial du Parlement : de A comme « affaires sociales » à V comme « validation des élections », tous les domaines de compétence politique régionale sont pris en compte.

La complexité des champs thématiques oblige les député(e)s à se spécialiser dans certains domaines politiques. Généralement, ils et elles se concentrent sur deux secteurs d'activités et deviennent membres réguliers de deux commissions parlementaires. Ces membres peuvent également assumer la suppléance de leurs collègues dans d'autres commissions.

Quelle est la composition des commissions ?

La création des commissions est laissée à l'appréciation du Landtag. Leur structure thématique correspond généralement à celle des ministères respectifs du gouvernement du land. Chaque commission reflète en son sein la composition du Parlement complet puisque les groupes parlementaires y sont représentés proportionnellement à leur nombre de sièges en assemblée plénière.

Les président(e)s ainsi que leurs vice-président(e)s sont nommé(e)s par les groupes parlementaires. Le Comité des doyens s'accorde au préalable sur l'attribution des présidences respectives aux différents groupes parlementaires. Traditionnellement, un(e) membre des groupes parlementaires de l'opposition assume la présidence de la commission du budget et des finances et un(e) membre des groupes parlementaires de la majorité celle de la commission principale.

La participation des député(e)s à une commission ne dépend pas seulement de leurs intérêts et prédispositions individuels, mais aussi des besoins en personnel de leurs groupes parlementaires. Les député(e)s sans étiquette n'ont qu'un droit limité d'appartenir à d'une commission. Ils et elles peuvent prendre la parole et déposer des motions, mais pas voter. Les député(e)s membres d'autres commissions sont également accepté(e)s en tant qu'auditrices et auditeurs. Si la commission discute de motions ou de questions qu'ils et elles ont posées, alors ces élu(e)s peuvent participer au débat.

Comment travaillent les commissions ?

Les commissions servent à préparer la plénière. Après sa présentation générale en première lecture devant l'assemblée plénière, chaque proposition de loi est transmise à la commission compétente. Les député(e)s des commissions l'examinent alors en détail et recommandent le cas échéant des corrections substantielles. La commission présente le résultat de ses délibérations sous forme d'un rapport écrit. La plénière suit généralement la recommandation formulée dans celui-ci, consistant à accepter ou à rejeter la proposition de loi ou bien à l'accepter dans une version amendée.

Le Landtag peut aussi transmettre des propositions de loi et des motions à plusieurs commissions. Dans ce cas, une commission en assume la responsabilité tandis que les autres commissions impliquées n'interviennent qu'à titre consultatif. Elles communiquent le résultat de leurs

Liste des commissions

- Commission du travail, de la santé et des affaires sociales
- Commission du territoire et des affaires locales
- Commission des femmes et de l'égalité des genres
- Commission de la famille, de l'enfance et de la jeunesse
- Commission principale
- Commission de l'Europe et des affaires étrangères
- Commission du budget et des finances
- Commission du contrôle budgétaire
- Commission de l'intérieur
- Commission des sciences
- Commission du transport
- Commission de la culture et des médias
- Commission des pétitions
- Commission des affaires juridiques
- Commission de l'éducation et de la formation
- Commission des sports
- Commission de l'environnement, de la protection de la nature et des consommateurs, de l'agriculture, des forêts et des espaces ruraux
- Commission de l'économie, de l'industrie, de la protection du climat et de l'énergie
- Commission d'intégration
- Commission du bâtiment, du logement et de la transition numérique
- Commission de validation des élections



délibérations à la commission responsable qui rend ensuite compte de ses décisions à l'assemblée plénière.

Le règlement intérieur du Landtag autorise les commissions à demander aux membres du gouvernement du land toutes les informations nécessaires pour poursuivre leurs délibérations approfondies. Les ministres du gouvernement régional ou bien leurs représentant(e)s venant des ministères respectifs sont généralement invité(e)s dans les commissions pour faire part de leur travail aux député(e)s.

Sur demande d'un quart des membres d'une commission ou d'un groupe parlementaire, les député(e)s siégeant dans les commissions ont aussi la possibilité de demander, lors d'auditions publiques, l'avis d'expert(e)s et de spécialistes invité(e)s concernant une proposition de loi ou une motion. Cela permet ainsi d'intégrer des connaissances externes au travail détaillé du Parlement. Les réunions des commissions sont en général publiques.

Quel est le rôle de la commission des pétitions ?

La commission des pétitions du Landtag assume un rôle particulier. Le droit de pétition est inscrit dans l'article 17 de la Loi fondamentale allemande. Concrètement, l'article 41a de la constitution de Rhénanie-du-Nord-Westphalie octroie à chacun(e) le droit de se défendre contre des injustices, des préjudices ou des discriminations de la part des pouvoirs publics. Tous les citoyennes et citoyens, qui se sentent injustement ou mal traité(e)s par l'administration de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ou un autre organisme public du land, peuvent s'adresser à la commission des pétitions avec une plainte écrite informelle. Il est également possible de déposer une pétition en ligne (www.landtag.nrw.de).

D'après la constitution du land, les député(e)s de la commission des pétitions ont le droit d'entendre toutes les parties à la procédure. Ces élu(e)s ont le droit de consulter les dossiers et ont accès à toutes les ins-

titations du land. Au-delà de l'aide fournie dans un cas concret et précis, le travail de cette commission est important pour identifier des difficultés fondamentales dans l'application des dispositions législatives. La commission des pétitions est ainsi une autre source importante permettant aux député(e)s de s'informer des problèmes rencontrés par la population. Dans des rapports semestriels, la commission des pétitions rend compte de son travail auprès de l'assemblée plénière et de la population.

Adresse pour les pétitions :

Landtag Nordrhein-Westfalen, Petitionsausschuss,
Postfach 10 11 43, D-40002 Düsseldorf, Allemagne
Bureau du service des pétitions

Téléphone : +49 (0)211 884-2143/-2259, fax : +49 (0)211 884-3004

E-mail : petitionsausschuss@landtag.nrw.de





Vitrine du Parlement

La salle plénière



La salle plénière (*Plenarsaal*) accueille les 30 à 35 séances qui réunissent chaque année les 195 député(e)s. De sa position surélevée, le président du Landtag dirige les séances en alternance avec les vice-présidents et la vice-présidente (au centre). Les bancs du gouvernement du land l'entourent des deux côtés. Viennent ensuite (dans le sens des

aiguilles d'une montre) les bancs des député(e)s des groupes parlementaires du SPD, des Grünen, de la CDU, du FDP et de l'AfD. Les tâches principales incombant aux député(e)s sont l'élection d'un(e) ministre-président(e), le pouvoir législatif, l'adoption du budget régional et le contrôle du gouvernement.



Lors de la séance constituante du 18^e Landtag du 1^{er} juin 2022, le président du Landtag ainsi que ses suppléants et sa suppléante ont été élus.



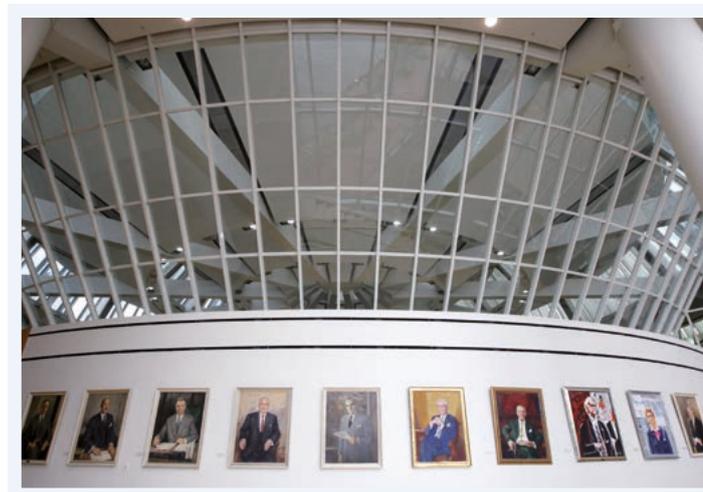
Le nouveau bureau (g. à d.) : vice-président Rainer Schmeltzer, président André Kuper, vice-présidente Berivan Aymaz et vice-président Christof Rasche.

La fonction électorale

Parmi les tâches essentielles des représentant(e)s du peuple élu(e)s pour une durée déterminée figurent le pouvoir législatif et le contrôle du gouvernement du land. Cependant, le Parlement élu par le peuple a également lui-même une fonction électorale à remplir. Cette dernière détermine largement l'ordre du jour des premières séances d'une nouvelle législature.

Le 1^{er} juin 2022, les 195 député(e)s ont réélu le membre de la CDU André Kuper comme président du Landtag, le plus haut représentant du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il occupait déjà ce poste depuis 2017. Il représente le Landtag à l'extérieur, assume la gestion de ses affaires et dirige les séances plénières. Rainer Schmeltzer (SPD), Berivan Aymaz (Grüne) et Christof Rasche (FDP) le suppléent dans ses fonctions officielles.

Les parlementaires ont élu d'autres député(e)s des cinq groupes parlementaires comme secrétaires au sein du bureau du Landtag. Ils assistent le président, sa vice-présidente et ses vice-présidents lors des séances du Parlement. L'enregistrement des demandes de parole et la proclamation des résultats des votes font partie de leurs tâches.



Les président(e)s du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

1946 : Ernst Gnoß (SPD)	1985-1990 : Karl Josef Denzer (SPD)
1946-1947 : Robert Lehr (CDU)	1990-1995 : Ingeborg Friebe (SPD)
1947-1958 : Josef Gockeln (CDU)	1995-2005 : Ulrich Schmidt (SPD)
1959-1966 : Wilhelm Johnen (CDU)	2005-2010 : Regina van Dinther (CDU)
1966 : Josef Hermann Dufhues (CDU)	2010-2012 : Eckhard Uhlenberg (CDU)
1966-1970 : John van Nes Ziegler (SPD)	2012-2017 : Carina Gödecke (SPD)
1970-1980 : Wilhelm Lenz (CDU)	Depuis 2017 : André Kuper (CDU)
1980-1985 : John van Nes Ziegler (SPD)	

La galerie présidentielle accueille les portraits d'ancien(ne)s président(e)s du Landtag qui ne sont plus membres du Parlement. Selon la tradition, ils et elles peuvent personnellement choisir l'artiste qui fera leur portrait.



Hendrik Wüst, après sa réélection comme ministre-président du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie le 28 juin 2022.



Le ministre-président Hendrik Wüst a prêté serment devant le président du Landtag André Kuper (à d.).

Lors de la séance du 28 juin 2022, le Landtag a réélu le député de la CDU Hendrik Wüst en tant que ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, fonction qu'il occupait déjà depuis le 27 octobre 2021. Il nomma douze ministres au sein de sa coalition de la CDU et des Grünen.

Le Landtag élit également les membres de la Cour constitutionnelle, les membres de la Cour des comptes du land, le ou la délégué(e) du land à la protection des données et à la liberté d'information ainsi que les délégué(e)s de Rhénanie-du-Nord-Westphalie à l'Assemblée fédérale chargée d'élire le ou la président(e) fédéral(e).

Comment se déroulent les votes du Landtag ?

Les décisions relatives au personnel sont prises lors d'un vote secret, avec des bulletins et des urnes électorales. Les décisions sur le fond, c'est-à-dire relatives aux propositions de loi, aux motions et aux arrêts sont par contre prises lors d'un vote public. Le vote est en général effectué à main levée ou bien en passant de la position assise à debout.

Si le résultat du vote n'est pas clair, alors les voix du Landtag sont comptées en suivant la procédure dite du *Hammelsprung*. Ce vote « à pied » consiste pour les député(e)s à entrer dans la salle plénière en empruntant les portes marquées « Oui », « Abstention » et « Non ». Le vote par appel nominal met en évidence le vote individuel de chaque député(e). Il a lieu sur demande d'un groupe parlementaire ou d'un quart des député(e)s présent(e)s. Après que son nom ait été appelé, le ou la votant(e) répond à voix haute et intelligible par « Oui », « Non » ou « Abstention ». Chaque vote individuel des député(e)s est inscrit par écrit au procès-verbal et peut être consulté par les électrices et les électeurs.

Une fois que le Parlement s'est mis d'accord sur les procédures de travail au Parlement en adoptant un règlement intérieur et qu'il a pourvu les postes de direction, les activités liées au pouvoir législatif et au contrôle du gouvernement repassent au premier plan.



Douze ministres de la CDU et des Grünen font partie du nouveau gouvernement régional. Ce dernier a été assermenté le 29 juin 2022.

Les ministres-président(e)s du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

1946-1947 : Rudolf Amelunxen (s. étiqu.)
 1947-1956 : Karl Arnold (CDU)
 1956-1958 : Fritz Steinhoff (SPD)
 1958-1966 : Franz Meyers (CDU)
 1966-1978 : Heinz Kühn (SPD)
 1978-1998 : Johannes Rau (SPD)

1998-2002 : Wolfgang Clement (SPD)
 2002-2005 : Peer Steinbrück (SPD)
 2005-2010 : Jürgen Rüttgers (CDU)
 2010-2017 : Hannelore Kraft (SPD)
 2017-2021 : Armin Laschet (CDU)
 Depuis octobre 2021 : Hendrik Wüst (CDU)

Le pouvoir législatif

Les lois sont des règles contraignantes portant sur la vie en société et le rapport des personnes à l'État. Les droits et les devoirs des citoyennes et des citoyens sont précisément définis dans des textes de loi. Étant donné que les lois doivent s'appliquer à un grand nombre de cas individuels, elles sont formulées de manière abstraite et générale.

Quelles lois relèvent de la responsabilité du Landtag ?

La Loi fondamentale (*Grundgesetz*) définit les responsabilités législatives en Allemagne. Les lands ont le droit de promulguer des lois dans la mesure où la Loi fondamentale ne confère pas de compétence législative propre à la Fédération. La répartition des responsabilités liées aux différents domaines politiques résulte des dispositions régissant la législation *concurrente* et *exclusive*. La culture, l'éducation, la prévention des risques, les médias, le régime pénitentiaire et le droit local relèvent par exemple de la compétence du Landtag.

Législation concurrente : Le Landtag peut ici promulguer des lois dès que la Fédération ne fait pas usage de son droit, notamment en matière de droit économique et de droit du travail ou de droit pénal et de droit des trans-

Le parcours d'une loi :



Le gouvernement du land, les groupes parlementaires du Landtag ou au moins sept député(e)s ont le droit de soumettre une proposition de loi au débat.

Président du Landtag



Le président du Landtag inscrit la proposition de loi à l'ordre du jour de la séance plénière.

1^{re} lecture



Suite à la présentation de la proposition de loi, l'assemblée plénière la transmet à la ou aux commission(s) compétente(s).

Commissions



Les commissions examinent la proposition de loi et en discutent si besoin avec des expert(e)s.

ports. Ce faisant, la Fédération n'a le droit de légiférer elle-même que dans les cas où une réglementation uniforme au niveau fédéral est nécessaire. Pour certains domaines politiques tels que l'admission à l'enseignement supérieur, les lands ont le droit de diverger des lois fédérales correspondantes.

Législation exclusive de la Fédération : Les lands ne peuvent ici légiférer que si une loi fédérale leur en a donné l'autorisation expresse. La législation exclusive inclut les affaires qui concernent directement la République fédérale dans son ensemble, comme la politique étrangère et la politique de défense, les questions monétaires, la poste et les télécommunications.

Lorsque la Fédération fait usage de sa compétence, les lands participent à l'adoption des lois par le biais du Bundesrat. En cas de « collision entre les deux compétences », le droit fédéral prime le droit de land.

Quel est le droit budgétaire du Parlement ?

Le droit budgétaire est considéré comme le « droit royal » du Parlement parce qu'il fait partie des missions fondamentales historiques des assemblées représentant le peuple. Le projet de budget que le ministre des Finances soumet aux délibérations du Parlement contient toutes les recettes et dépenses du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et il est divisé en de nombreux plans individuels dédiés aux différents secteurs de la politique régionale. Chaque année, le Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie doit décider du plan budgétaire de l'année à venir. Pour cela, trois lectures au total sont prévues en assemblée plénière ainsi que des délibérations détaillées dans les commissions parlementaires. Les député(e)s décident ainsi des recettes et des dépenses du land et exercent le contrôle parlementaire sur le bilan financier de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Sans leur accord, le gouvernement régional ne peut pas dépenser d'argent de la caisse du land.



Le contrôle du gouvernement du land

Le rôle du Parlement est de voter les lois, leur mise en œuvre incombe ensuite au gouvernement du land et aux autorités qui lui sont subordonnées. Conformément au principe de la séparation des pouvoirs, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont confiés à différentes entités. Le travail de « l'atelier parlementaire » ne s'arrête toutefois pas à l'adoption d'une loi.

La séparation des pouvoirs étatiques ne suffit pas à elle seule à éviter les abus de pouvoir. Le Parlement du land doit aussi disposer de moyens de contrôle, par exemple pour pouvoir vérifier l'application en bonne et due forme d'une loi. Ce faisant, le contrôle parlementaire n'est pas seulement assumé par les groupes parlementaires dans l'opposition, cette tâche incombe à tous les groupes du Landtag.

Le gouvernement du land doit répondre aux questions des député(e)s lors des débats en plénière et des réunions de commissions. Il est toujours tenu d'informer le Parlement et de prendre position. De plus, le Parlement prévoit d'autres procédures de contrôle.

Séance des questions : La première séance plénière de chaque mois inclut une séance de questions lors de laquelle les député(e)s peuvent poser des questions d'actualité au gouvernement. Ce dernier doit y répondre sur le champ. Les député(e)s à l'origine des questions ont la possibilité d'approfondir le sujet en posant jusqu'à trois questions supplémentaires.



Heure d'actualité : Sur demande d'un groupe parlementaire ou d'un quart des député(e)s, une heure d'actualité est réservée au début de l'ordre du jour d'une séance plénière du Parlement pour discuter publiquement d'une question actuelle de politique régionale. D'après le règlement intérieur, le sujet en question doit présenter un intérêt public urgent.

Grandes questions : Elles peuvent être posées au gouvernement régional par un groupe parlementaire ou par sept député(e)s. Elles visent à obtenir des informations complètes sur un sujet politique complexe. Les grandes questions sont donc de grands catalogues de questions avec de nombreuses sous-questions respectives qui doivent recevoir une réponse écrite sous trois mois. Si ce délai n'est pas respecté, l'auteur(e) de la question demande à l'inscrire à l'ordre du jour non pas de la séance qui suit, mais de celle d'après. Si un quart des député(e)s ou une fraction souhaite débattre de la réponse du gouvernement du land, alors le président du Landtag inscrit cette grande question à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière. Les débats publics sont souvent suivis de propositions de résolution du Parlement.

Petites questions : À la différence des grandes questions, les petites questions peuvent aussi être posées par des député(e)s à titre individuel. Elles doivent être soumises par écrit et reçoivent une réponse écrite, sans être

débatues en plénière. Une petite question doit porter sur un point précis ; il s'agit souvent d'un cas particulier problématique émanant de la circonscription du ou de la député(e) posant la question. Le gouvernement du land dispose d'un délai de quatre semaines pour répondre.

Commissions d'enquête : Elles ont pour mission de faire la lumière sur les dysfonctionnements au sein du land. Pour leur travail, elles disposent d'instruments de contrôle et de droits spécifiques pour recueillir des informations. Elles peuvent inviter des témoins et leur faire prêter serment ; elles ont le droit de consulter des dossiers et ont à tout moment accès à toutes les autorités du land. Sur demande d'un cinquième des député(e)s, le Parlement doit créer une commission d'enquête.

Motion de censure constructive : Jusqu'à présent, le Parlement n'a fait usage de son ultime instrument de contrôle, la motion de censure constructive, qu'à deux reprises, à savoir en 1956 et en 1966. La constitution du land prévoit que le Landtag puisse exprimer sa défiance envers le ou la ministre-président(e) en élisant celui ou celle qui lui succédera à la majorité des voix exprimées.





Espace public

La tribune du Landtag

« Les séances du Landtag sont publiques. » Voilà ce que déclare l'article 42 de la constitution du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les auditions à huis clos sont réservées à certains points précis de l'ordre du jour et doivent respecter certaines contraintes particulières : deux tiers des député(e)s doivent l'approuver. La tribune du Parlement régional (*Besuchertribüne*) accueille les groupes de visiteuses et de visiteurs, les représentant(e)s des médias ainsi que les invité(e)s d'honneur du Landtag afin de leur permettre de suivre les débats et les votes dans la salle plénière. La retransmission en direct permet aux spectatrices et spectateurs de suivre les séances plénières à la maison. Tous représentent une partie du public et participent à la transparence du travail parlementaire.





Arguments politiques en public

Chaque année, environ 35 000 personnes prennent place sur la tribune du public au sein du Parlement régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour assister à une séance plénière et garder littéralement les député(e)s de leurs circonscriptions électorales à l'œil. Les groupes de visiteuses et visiteurs de la tribune se sont généralement inscrits longtemps à l'avance tandis qu'une réservation effectuée peu avant suffit souvent pour les personnes individuelles.

Les sièges surélevés des citoyennes et des citoyens dans la salle plénière n'offrent pas seulement une bonne vue d'ensemble. Cette hauteur a aussi une valeur symbolique. Incarnant ainsi le peuple souverain, les visiteuses et visiteurs trônent au-dessus des député(e)s du Landtag. En tant que représentant(e)s du peuple élu(e)s pour une durée limitée, les député(e)s sont responsables devant leur électorat.

Les séances plénières servent aujourd'hui principalement à informer le public. Les député(e)s et les membres du gouvernement se sont souvent

déjà penché(e)s sur un sujet pendant des mois au préalable, et ce au sein des commissions et des groupes parlementaires. Les expert(e)s thématiques des différents groupes parlementaires présentent les résultats de leur travail approfondi aux citoyennes et aux citoyens lors de la séance plénière et avancent les arguments expliquant leurs décisions devant l'assemblée plénière.

Le règlement intérieur du Parlement stipule que les discours doivent être prononcés librement. Des notes écrites sont toutefois autorisées.



Ces discours ainsi que toutes les questions incidentes et interpellations peuvent être retrouvés dans le procès-verbal de la plénière, lequel est disponible pour tous les citoyennes et citoyens sur les pages Internet du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (www.landtag.nrw.de).

Les journalistes des journaux quotidiens et hebdomadaires, des agences de presse ainsi que des stations de radio et des médias en ligne couvrent les débats et les votes puis les commentent. Le Landtag leur a réservé une partie de la tribune du public et leur a aménagé des places pour les commentaires retransmis à la télévision ou à la radio. Les appareils photo des photographes et les caméras des chaînes de télévision capturent les député(e)s devant leur pupitre.

Une partie de ces journalistes s'est regroupée au sein de la Conférence de presse du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Elle assiste les membres des médias couvrant la politique régionale, par exemple en organisant des conférences de presse où, par exemple, des député(e)s ou des membres du gouvernement du land se prononcent sur des sujets d'actualité. La Conférence de presse du land dispose de ses propres locaux dans le bâtiment du Parlement.

Une question qui revient souvent

Pourquoi est-ce que les député(e)s n'assistent pas toutes et tous à l'ensemble des points de l'ordre du jour à la plénière ? Beaucoup de visiteuses et de visiteurs se posent cette question quand elles et ils assistent pour la première fois à une séance parlementaire au sein du Parlement régional à Düsseldorf. En principe, la règle est la suivante : la présence des député(e)s est obligatoire pendant les séances plénières. À gauche et à droite de l'entrée dans la salle plénière se trouvent des pupitres avec des listes de présence sur lesquelles doivent s'inscrire les député(e)s. D'après

le règlement intérieur du Landtag, les député(e)s sont tenu(e)s d'informer immédiatement le président en cas d'impossibilité d'assister aux séances du Landtag. Leur nom est consigné dans le procès-verbal de la séance. Il est impossible d'assurer une présence permanente de l'ensemble des député(e)s dans la salle plénière en raison de la longue durée des séances plénières. Elles commencent le matin à 10 heures et se terminent souvent tard le soir sans qu'une pause ne soit prévue. Lors des journées en plénière, les député(e)s doivent également mener des entretiens, accueillir des groupes de visiteuses et de visiteurs ou participer à des réunions des responsables des commissions.





Un lieu de rencontres

La salle de réception

Les invité(e)s de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, d'Allemagne, d'Europe et du monde entier sont toujours les bienvenu(e)s au Parlement régional. Le président du Landtag André Kuper ainsi que sa vice-présidente et ses vice-présidents les accueillent en personne au sein de la salle de réception. Cette salle de réception (*Empfangsraum*) est ainsi un lieu de rencontres qui permet d'entretenir et d'approfondir les relations amicales du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec d'autres lands et pays.



BESUCH
IHRER MAJESTÄT ELIZABETH II
KÖNIGIN DES VEREINIGTEN KÖNIGREICHS
GROSSBRITANNIEN UND NORDIRLAND
UND
SEINER KÖNIGLICHEN HOHEIT
PRINZ PHILIP HERZOG VON EDINBURGH
AM 4. NOVEMBER 2004

Elizabeth II

Philip

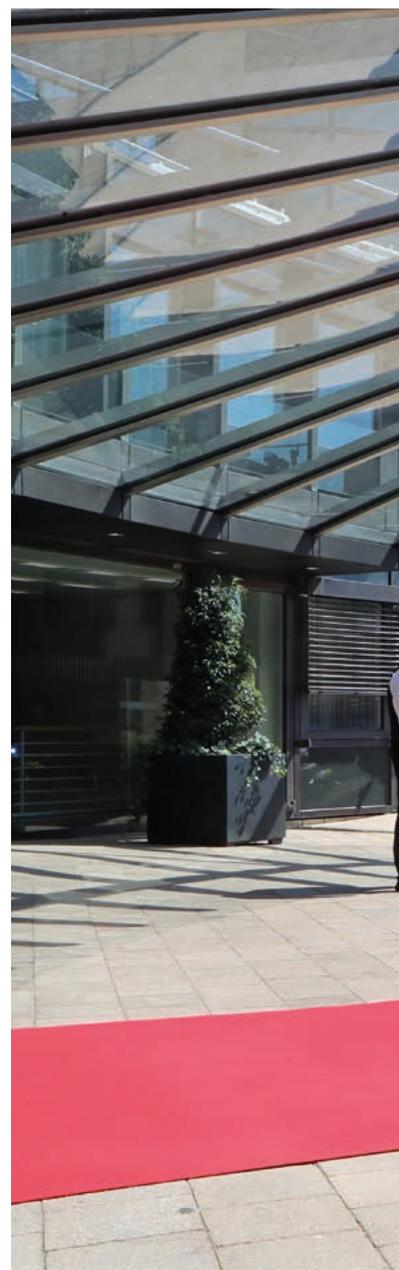
Visite de haut rang



Dans la salle de réception, le président du Landtag André Kuper accueille le président fédéral Frank-Walter Steinmeier à l'occasion de sa première visite le 12 mars 2018.



Alors présidente de l'Estonie, Kersti Kaljulaid a visité le Parlement régional le 13 juillet 2018.



En tant que lieu de rencontres, la salle de réception du Parlement régional revêt une importance particulière. C'est là que le président du Landtag accueille les visiteuses et visiteurs lors d'occasions spéciales et que les invité(e)s d'honneur signent le livre d'or du Landtag.

Les invité(e)s d'honneur du Landtag incluent par exemple les chefs d'État, les président(e)s de parlement, les chefs de gouvernement ainsi que les ambassadrices et les ambassadeurs. Il suffit de jeter un œil dans le livre d'or pour s'apercevoir de la diversité et de la richesse des relations internationales du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le nom des invité(e)s, la date ainsi que la raison de leur visite sont inscrits dans le livre d'or avec une belle calligraphie.

Le livre comporte aussi l'inscription de Sa Majesté Élisabeth II et de Son Altesse Royale le prince Philippe, datée de novembre 2004. Sa Majesté la reine Silvia de Suède a signé le livre lors de sa visite en mai 2016. Lors



Les invité(e)s de haut rang sont accompagné(e)s d'une escorte policière jusqu'à l'accueil sur le tapis rouge.



Levée du drapeau sur le parvis du bâtiment du Landtag.

de leur visite au Parlement régional, le couple royal britannique ainsi que la reine Silvia se sont montrés impressionnés par l'architecture exceptionnelle du bâtiment.

Le Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie entretient des relations amicales avec de nombreux États. Les groupes d'amitié interparlementaires jouent un rôle particulier dans celles-ci. Ils sont organisés par les député(e)s afin de développer les contacts avec les parlements, les institutions et les groupes sociaux des États partenaires. Au début d'une législature, le bureau décide des groupes d'amitié interparlementaires à créer. La salle de réception du Parlement régional est un lieu important non seule-

ment pour les invité(e)s venant d'Europe et du monde entier, mais aussi pour beaucoup de citoyennes et de citoyens de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Elle est utilisée pour des réceptions, des cérémonies d'hommage ainsi que des réunions. La semaine précédant la plénière, le président du Landtag retrouve sa vice-présidente et ses vice-présidents au sein de la salle de réception. Ensemble, ils forment le bureau du Landtag qui se réunit pour délibérer ainsi que pour décider des procédures parlementaires dans une ambiance collégiale et constructive.



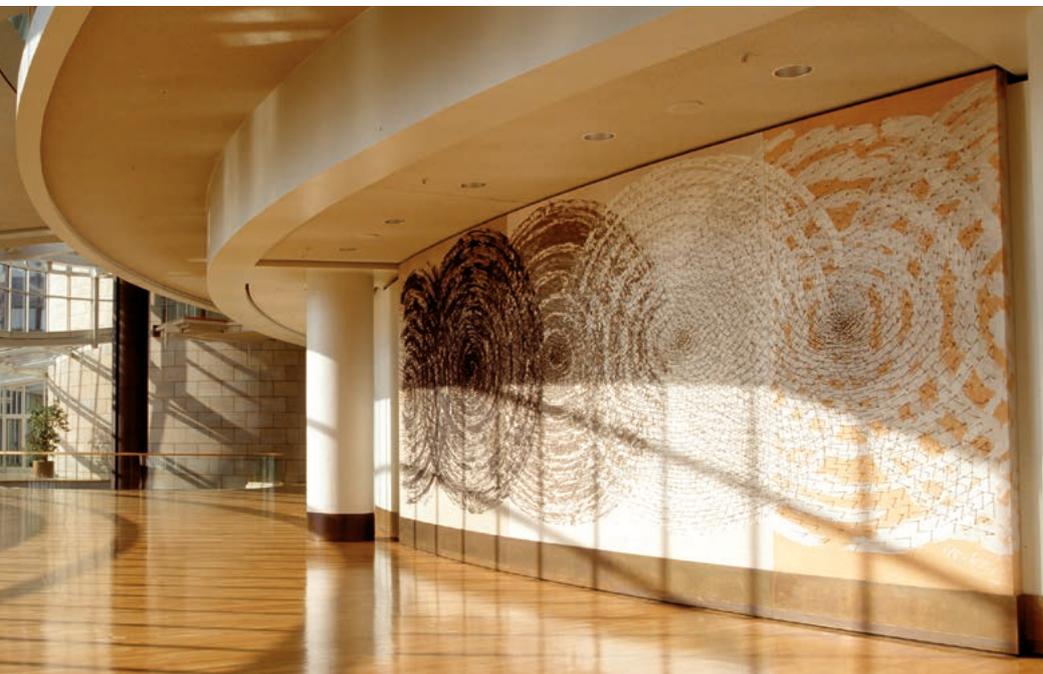


Forum de la diversité

La salle des pas perdus

La salle des pas perdus (*Wandelhalle*) entoure la salle plénière. Elle est un lieu d'échanges entre les député(e)s qui se rendent à l'assemblée plénière. Les journalistes y interpellent les femmes et hommes politiques du land afin d'obtenir de courtes prises de position devant les caméras de la télévision. Entre deux rendez-vous, les collaboratrices et collaborateurs y règlent des affaires d'ordre professionnel avec les député(e)s. En quelques mots : la salle des pas perdus établit des contacts et rapproche les gens, avant et après les séances plénières.

L'art au sein du Parlement



La fresque « Interferenzen » (« Interférences ») de l'artiste Günther Uecker est placée à côté de l'entrée dans la salle plénière.



La sculpture « One up, one down – excentric » de George Rickey

Les œuvres d'art exposées dans le bâtiment du Landtag, qui attirent de nombreux regards des député(e)s et des invité(e)s, sont aussi variées que les thèmes abordés au Parlement. Ces chefs-d'œuvre sont étroitement liés à l'architecture exceptionnelle de l'édifice et invitent les contemplatrices et les contemplateurs à réfléchir à l'importance de l'art dans la politique et dans la société.

Depuis toujours, l'art occupe une place importante au sein du Parlement régional. Avant même l'achèvement du bâtiment parlementaire actuel, le président du Landtag de l'époque, John van Nes Ziegler, avait instauré une commission d'art en 1983, laquelle poursuit son travail sous la présidence de Karl Josef Denzer et d'Ingeborg Friebe. Les membres de cette commission discutèrent de l'aménagement artistique de l'édifice dès la phase de gros œuvre du nouveau bâtiment du Landtag. Une chose était claire dès le début : l'art ne devait pas simplement compléter l'édifice d'un point de vue décoratif, mais en souligner les caractéristiques architecturales et proposer des variations créatives.

En tant qu'élément emblématique de l'architecture du bâtiment, le cercle peut être retrouvé dans de nombreuses œuvres d'art comme, par exemple, la fresque « Interferenzen » (« Interférences ») de Günther Uecker qui peut être admirée dans la salle des pas perdus juste à côté de l'entrée dans

la salle plénière.

Dans la salle plénière aussi, l'architecture est étroitement liée à l'art. Avec un total de 3 630 points-images, l'artiste Ferdinand Kriwet (1942–2018) originaire de Düsseldorf y a représenté les armoiries du land. Ces broches cylindriques en aluminium, peintes aux couleurs du land et fixées sur la paroi frontale de la salle plénière, rappellent également la forme circulaire du bâtiment parlementaire. Grâce à sa structure épurée, cette œuvre d'art de plus de six mètres de long et de près de deux mètres et demi de hauteur s'intègre dans la salle sans détourner l'attention des député(e)s ainsi que des spectatrices et spectateurs des débats politiques.

Perspectives inspirantes

Partout dans le Parlement, il est possible de découvrir d'autres travaux d'artistes de renom. Le peintre Emil Schumacher a par exemple conçu une mosaïque murale pour le restaurant du Landtag. Les député(e)s ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Landtag peuvent ainsi se laisser inspirer par la composition aux formes élancées lors de leur déjeuner.

Tout le monde peut aussi apprécier l'art du Landtag en se baladant sur les rives aménagées du Rhin. Juste à côté du bâtiment du Parlement, la sculpture cinétique « One up, one down – excentric » de l'artiste américain George Rickey (1907–2002) matérialise le lien entre l'ordre et le hasard. En fonction de la force et de la direction du vent, les tiges en acier de la sculpture se déplacent et permettent aux passant(e)s d'assister à un numéro d'équilibre fascinant.

Quelques mètres plus loin, la fontaine artistique de Heinz Mack assure une transition fluide entre le bâtiment du Parlement et la rive du Rhin. Devant les fenêtres de la bibliothèque parlementaire, Mack a



La sculpture « Phönix » (« Phénix ») d'Ewald Mataré

créé une installation mêlant eau, lumière, verre et acier inoxydable, qui semble presque en apesanteur. Une fois de plus, les matériaux utilisés soulignent la transparence du travail parlementaire et l'ouverture d'esprit de l'assemblée.

Expositions dans la salle des pas perdus

La position centrale de la salle des pas perdus au sein du bâtiment du Parlement ainsi que sa grande superficie en font un lieu idéal pour les expositions et les événements en tout genre. Les vastes surfaces vitrées présentent les œuvres d'art et les objets exposés sous leur meilleur jour. Des expositions temporaires sur des sujets de société y sont régulièrement organisées : elles représentent une occasion bienvenue pour les citoyennes et citoyens de présenter leur engagement souvent bénévole au sein d'associations et de fédérations ainsi que d'attirer l'attention des député(e)s sur des problématiques actuelles de leurs secteurs.

La salle de recueillement

La salle « Raum der Stille » (« La salle de recueillement ») est un lieu hors du commun qui a été créé et inauguré par le Landtag en décembre 2011. Les personnes de toutes confessions peuvent y trouver un moment de calme et de méditation au milieu du quotidien tumultueux de la vie parlementaire. Cette pièce au sein du hall des citoyens (*Bürgerhalle*) accueille aussi les prières du Landtag auxquelles les Églises catholique et protestante invitent ensemble chaque jeudi lors des sessions plénières. La conception de cette salle a été confiée à l'artiste à la renommée internationale originaire de Düsseldorf, le professeur Gotthard Graubner (1930–2013). La couleur et la lumière sont caractéristiques de son œuvre, comme en témoigne cette salle de recueillement lumineuse.



La salle « Raum der Stille » (« La salle de recueillement ») du professeur Gotthard Graubner



La « Landtagsbrunnen » (« La fontaine du Landtag ») de Heinz Mack devant les fenêtres de la bibliothèque parlementaire

Photo : picture alliance/imageBROKER

En visite au Parlement régional

Les visiteuses et visiteurs sont invité(e)s à jeter un oeil dans les coulisses du Landtag. Différents programmes permettent de découvrir le bâtiment et le travail parlementaire au sein du Landtag, et ce de manière concrète.

Le forum du Parlement régional (*Landtagsforum*) est ouvert gratuitement aux personnes intéressées lors de nombreux week-ends durant l'année, et ce sans réservation préalable. Elles y découvrent des informations intéressantes sur le land et le Landtag. L'écran presque circulaire transpose les visiteuses et visiteurs au cœur des activités parlementaires. Huit pupitres d'information leur permettent de s'informer de manière interactive sur le Parlement, ses tâches et les différent(e)s député(e)s, sur l'élection du Landtag, son pouvoir législatif et son édifice parlementaire. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent planifier une semaine de travail typique d'un(e) député(e). Un quiz offre la possibilité aux visiteuses et visiteurs de tester leurs connaissances sur le land et le Landtag.

Lors des week-ends ouverts aux visites, les personnes intéressées peuvent participer à des visites guidées du Parlement régional ou l'explorer de manière individuelle. Elles peuvent alors accéder à la salle plé-

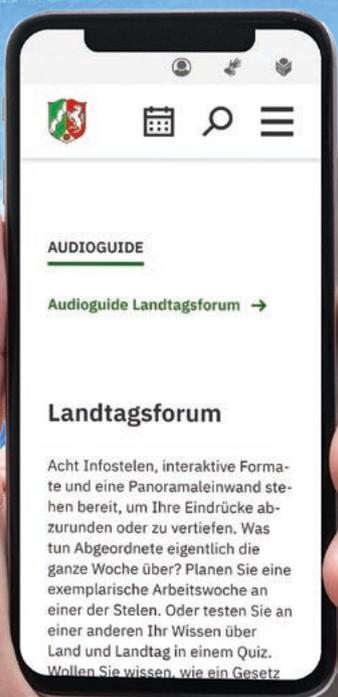
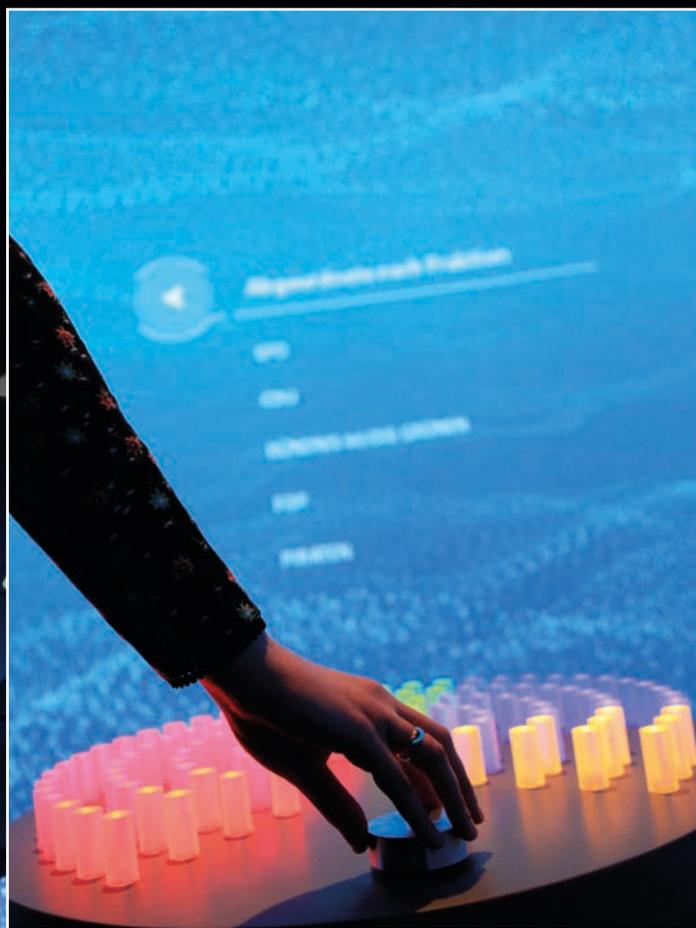


Dans le forum du Parlement régional, un écran panoramique de 240 degrés fournit aux visiteuses et aux visiteurs des informations importantes sur le land et le Landtag.

nière, à certains locaux des commissions et des groupes parlementaires ainsi qu'à la salle des conférences de presse.

Durant les périodes de réunions des commissions et de séances plénières, le Parlement régional propose aussi des visites en semaine pour les groupes inscrits. Après une introduction au travail parlementaire, le service d'accueil du public donne des renseignements contextuels, répond aux questions puis accompagne les visiteuses et visiteurs sur la tribune de la salle plénière.

Le smartphone permet aussi d'explorer le bâtiment du Landtag de manière individuelle lors des week-ends ouverts aux visites. Le Tour de la démocratie commence dans le hall des citoyens puis conduit les visiteuses et visiteurs de station en station. À chacune des neuf stations, il est possible de consulter des informations sur le lieu grâce à la technologie NFC ou à un code QR.



L'histoire à portée de main



L'opéra de Düsseldorf accueillit la première séance du Parlement le 2 octobre 1946.



De 1946 à 1949, les député(e)s siégèrent dans les usines Henkel.

Le Musée de l'histoire du Parlement (*Haus der Parlamentsgeschichte*) invite le public à un voyage dans le temps couvrant plus de 75 ans d'histoire du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de la naissance de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en 1946 jusqu'à aujourd'hui.

Non loin du Parlement régional, la Villa Horion fait revivre l'histoire du Parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Grâce à des émissions de radio et de télé de l'époque ainsi qu'à des meubles et à des pièces d'exposition fidèles, l'histoire des divers sites du Landtag reprend vie dans différentes pièces. La visite commence en 1946 à l'opéra avec la séance constituante du Landtag. De 1946 à 1949, les usines Henkel servirent alors de siège au Landtag. Le musée inclut aussi une reconstitution du « *Kaffeeklappe* », un lieu de rencontre légendaire des député(e)s dans le *Ständehaus*, où siégea le Landtag pendant près de 40 ans. Dans la dernière pièce, le public peut s'asseoir sur les chaises des député(e)s dans le bâtiment du Landtag au bord du Rhin.

L'exposition donne un aperçu du travail des député(e)s et présente les personnes ayant marqué l'histoire parlementaire de la Rhéna-

Visites guidées du Musée de l'histoire du Parlement

Le Musée de l'histoire du Parlement (*Haus der Parlamentsgeschichte*) situé sur la place Johannes Rau à Düsseldorf est ouvert au public dans le cadre de visites guidées. Cette offre s'adresse à des groupes de 15 personnes maximum. Les visites guidées gratuites sont proposées sur rendez-vous du lundi au vendredi. Des visites guidées pour les personnes individuelles ont lieu le jeudi à 17 heures.

Inscription et informations auprès de :

Fondation du Musée de l'histoire de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
(Stiftung Haus der Geschichte Nordrhein-Westfalen)

Service d'accueil du public

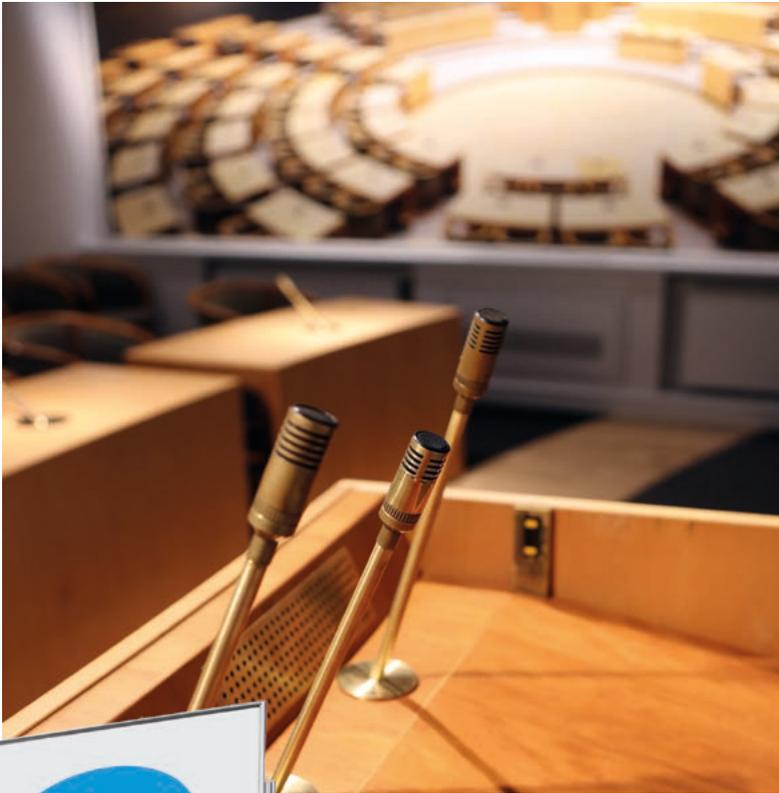
Tél. +49 (0)211 513613-33

E-mail : besucherservice@hdgnrw.de

nie-du-Nord-Westphalie. Elle montre à quelle vitesse le contexte dans lequel évoluent les femmes et hommes politiques a changé depuis les premières années de solutions provisoires. Les visites se terminent dans l'ancienne salle du Conseil des ministres du gouvernement du land. En effet, de 1961 à 1999, la Villa Horion abritait la résidence officielle des ministres-président(e)s.



De 1949 à 1988, le Landtag siégea au Ständehaus.



Le bâtiment du Landtag au bord du Rhin a été inauguré en 1988.

Les chemins de la démocratie parlementaire

Les personnes intéressées peuvent marcher sur les traces de l'histoire parlementaire de Rhénanie-du-Nord-Westphalie en se promenant sur les rives du Rhin et dans la vieille ville de Düsseldorf. Le circuit des chemins de la démocratie parlementaire (*Wege der parlamentarischen Demokratie*) conduit à cinq stations rappelant les lieux de réunion du Landtag. Chaque station présente une colonne d'informations expliquant l'importance historique des lieux aux visiteuses et visiteurs. L'itinéraire passe aussi par la Villa Horion. L'ancien siège de la chancellerie du land est utilisé par le Landtag depuis 2001. Une stèle devant la salle Henkel dans la vieille ville témoigne des années passées au sein des usines Henkel, situées dans le quartier Holthausen de Düsseldorf.

Wege der parlamentarischen Demokratie

Landtag am Rhein

Erhalten wurde der Sitz der Landesregierung für das Land Nordrhein-Westfalen von 1947 bis 1988 nach dem Entwurf des Architekten Kurt Schuler. Dieser ist für die Gestaltung der Außenwand verantwortlich. Er hat darauf zu achten, dass die Architektur mit dem Charakter des Gebäudes und dem historischen Kontext der Stadt Düsseldorf in Einklang steht. Der Neubau des Landtags war ein Aufbruch zur symbolischen Neugestaltung des Düsseldorfer Hafens.

Folgen Sie dem Weg der parlamentarischen Demokratie durch die Landesregierung Düsseldorf, Opernplatz, Henkelhaus, Opernplatz, N 21, Villa Horion.

Landtag des Nordrhein-Westfalen



Plongé(e)s dans des questions factuelles : le Landtag des jeunes en pleine discussion

Bienvenue aux enfants et aux jeunes !

Le Landtag propose un vaste programme d'activités pour familiariser les enfants et les jeunes avec la démocratie. Lors de jeux de simulation, de visites du bâtiment du Landtag ou dans leur école, ils et elles peuvent découvrir le Parlement régional, comprendre les procédures parlementaires voire même s'y essayer : il n'est jamais trop tôt pour commencer.

Programmes de visites : Dès l'école primaire, les enfants comprennent non seulement que les votes reposent sur des majorités, mais il est aussi possible de leur expliquer clairement ce que font les député(e)s. S'asseoir sur les chaises de la salle plénière, voter, imiter l'activité parlementaire : tout cela fait partie de l'éducation politique. Une sortie scolaire d'un autre genre aussi. Cette activité est conçue pour les enfants de 9 ans.

Dans les classes supérieures, les élèves approfondissent le sujet. Lors de la visite de leur classe au Parlement régional, les enfants apprennent des informations essentielles sur le travail des député(e)s. Les jeunes participent ensuite à un jeu de simulation de la démocratie parlementaire. Ce programme s'adresse aux élèves de 12 à 17 ans.

Visites virtuelles de découverte : Les enfants et les jeunes peuvent également visiter le Parlement régional de manière virtuelle. La classe est alors téléguidée à travers le bâtiment du Landtag par le service d'accueil du public, découvre des salles cruciales pour l'activité parlementaire et regarde un film explicatif sur le travail du Landtag. Le tout fonctionne aussi lors des sessions plénières : lors d'une visite virtuelle en séance plénière, le ser-

vice d'accueil du public explique, après le film d'introduction, l'ordre du jour actuel de l'assemblée plénière : de quoi discute-t-on ? La classe peut ensuite suivre les discours et les argumentaires des député(e)s en direct via streaming vidéo.

Journées d'action : La journée d'action « Le Landtag fait école » s'adresse plusieurs fois par an aux élèves de 14 ans. Ces jeunes assistent en direct à la vie démocratique au Landtag et obtiennent un aperçu du travail du Parlement régional. Ils et elles peuvent ensuite discuter de sujets d'actualité avec le président du Landtag ou un(e) autre membre du bureau.



Presque comme dans la vraie salle plénière : l'exposition itinérante pour les écoles primaires



La chouette Hélène sert de guide aux enfants dans le bâtiment du Landtag

Landtag des jeunes : Le Landtag des jeunes réunit chaque année 195 adolescent(e)s qui se glissent dans le rôle des 195 député(e)s ordinaires. En séance plénière et au sein de différents comités, ces jeunes débattent de problématiques réelles avant de procéder à un vote. Des élections sont également organisées pour élire le bureau du Landtag des jeunes et les têtes de groupes parlementaires. Ce jeu de simulation dure en général trois jours et s'adresse aux 16 à 20 ans. Les personnes intéressées peuvent directement candidater auprès des député(e)s.

La présidence fait école : Si les élèves ne peuvent pas rendre visite au Landtag, pas de problème : le Landtag peut aussi rendre visite à l'école. Le programme intitulé « La présidence fait école » permet aux écoliers et aux écoliers de poser toutes leurs questions d'un coup. En quoi la politique me concerne-t-elle ? Quel est le rôle du Landtag ? Le président du Landtag, sa vice-présidente ou un de ses vice-présidents fournissent des explications et

répondent aux questions. Un film sur le Landtag est visionné au préalable. Cette offre s'adresse à toutes les filières scolaires.

Expositions itinérantes : Grâce aux expositions itinérantes du Landtag pour toutes les filières scolaires, le Parlement se rend figurativement à l'école. La salle plénière, au cœur de la démocratie en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, y occupe une place centrale. Les élèves peuvent tenir des discours devant un pupitre et débattre avec leurs camarades de classe de sujets d'actualité politique. Un jeu interactif est également inclus. Les expositions sont adaptées à la filière scolaire et au groupe cible respectifs. Elles peuvent être demandées gratuitement auprès du Landtag. Sur demande, le président du Landtag ou un(e) autre membre du bureau inaugure l'exposition à l'école.

Journée mondiale de l'enfance : Lors de la journée mondiale annuelle de l'enfance en septembre, la devise du Landtag est : bienvenue aux enfants et aux familles ! Un programme participatif haut en couleur et des informations adaptées aux plus jeunes occupent le devant de la scène. Le Parlement régional est alors plus coloré que jamais et, parfois, il plane même un parfum de popcorn.

Stages : Le Parlement régional est aussi un lieu de travail intéressant. Voilà pourquoi l'administration du Landtag propose des stages d'orientation, de formation et des stages obligatoires pour les études.



